



Règlement

L'Association " a Madonna di a Scupiccia " Organise le 12 Aout 2023 une course nature : Trail "a Cerviuninca".

- Magnifique boucle de 14.5 Kms pour 1000 m de dénivelé positif. Le temps imparti est de 3h00. Le Départ sera donné à 17h30 du village de Cervione pour une ascension jusqu'au pied du monte Castellu (largage Ornet - u Paulu) en passant par la Chapelle de la Scupiccia. Retour par les crêtes de la Croix avec de magnifiques points de vue sur la plaine orientale et une ultime descente avec une arrivée au village de Cervioni (point de départ). Chaque participant à cette course aura l'obligation de posséder une réserve d'un litre d'eau et d'une lampe frontale.

- Une Marche / Rando de 7Km pour 500m de dénivelé positif sera également au programme.

Le Départ se fera de Cervioni à 16h00 pour une ascension jusqu'à la chapelle de la Scupiccia en passant par la Croix, magnifique point de vue sur la plaine orientale, de Taglio Isolacciu jusqu'à Solenzara. Retour par la piste jusqu'au village de Cervioni. Un guide et un serre-file géreront la cadence afin de rester raisonnablement groupé.

Toutes les décisions seront sans appel.

Le chronométrage sera effectué par un logiciel de la Fédération Française d'Athlétisme.

Aucun temps intermédiaire ne sera pris.

Le balisage ainsi que la présence des signaleurs ont été étudiés pour la sécurité optimale des coureurs

Le respect du **BALISAGE est obligatoire !!**

Conditions Générales :

Tous les coureurs et les Marcheurs s'engagent à respecter ce règlement par le seul biais de leur inscription.

Condition d'inscription des coureurs :

- Etre titulaire d'une licence : FFA / FFCO / FFTRI / UFOLEP (mention athlétisme) : Course d'orientation, Trail, Course sur route, course à obstacles. Marche nordique, Triathlon, Raids multisports, Duathlon, Run and bike.

- Tout autre type de licence : Football, boxe, danse, walter polo ... ne permettent pas de valider une inscription sur une course hors stade.

- Pour les non licenciés : Etre majeur et posséder un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an.

- Pour les non licenciés de 16 à 18 ans : Posséder un certificat médical de non contre indication à la course à pied en Compétition de moins d'un an. - L'organisateur n'autorisera un adolescent de 16 à 18 ans s'il n'a pas une autorisation écrite de ses parents ou représentants légaux.

- L'organisateur n'autorisera un non-licencié à participer à la manifestation sportive que s'il fournit un certificat médical ou sa copie lors du retrait des dossards.

- L'organisateur n'autorisera un licencié à participer à la manifestation sportive que s'il présente sa licence ou une copie lors du retrait des dossards.

* Aucune inscription ne sera acceptée sans ces justificatifs.

* Tous les coureurs doivent impérativement signer leur bulletin d'inscription.

Condition d'inscription des Marcheurs :

- Chaque participant à cette Marche aura l'obligation de posséder à la remise du dossard une réserve d'un litre d'eau.

Le montant des inscriptions est fixé à :

- 20€ pour la course de 14.5 kms.
- 15 € pour la Marche / Rando de 7 kms.

Les inscriptions se feront sur place à partir de 14h00

Une fois l'inscription et le retrait du dossard effectué, aucun remboursement ne sera possible quel qu'en soit le motif.

Le retrait des dossards aura lieu le samedi 12 août de 14h00 jusqu'à 15h45 pour la Marche / Rando et 17h15 pour le Trail.

• Contrôle et Ravitaillement :

- Plusieurs points de contrôle seront établis par l'organisation afin d'assurer la régularité de l'épreuve sur le parcours et à l'arrivée.
- Plusieurs points de ravitaillement seront répartis sur les parcours (eau, fruits, fruits secs, chocolats...).

• Assistance Médicale et Sécurité :

- Des Secouristes Sapeurs Pompiers seront présents sur le parcours ainsi qu'un Médecin et une Ambulance au PC course pendant toute la durée des épreuves.
- En cas d'abandon volontaire, le concurrent devra prévenir le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et lui remettre son dossard et sa puce.
- Les concurrents se doivent secours et entraide.

• Assurance :

L'organisateur a souscrit une assurance de responsabilité civile pour la durée des épreuves. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

• Pénalités :

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification des concurrents :

- Le non-respect de l'environnement, Les concurrents devront respecter la nature en ne jetant aucun déchet.
- Le non-respect du balisage : il est formellement interdit d'emprunter un chemin autre que celui défini par l'organisation,
- La mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent,
- L'avis médical.

« L'association se réserve le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître en cas de conditions météorologiques défavorables, avant le départ ou au cours de l'épreuve, l'annulation de celle-ci »

Il est établi un classement général et par catégories (définies par la date de naissance) :

- CADET 2000-2001 - JUNIOR 1998-1999 - ESPOIR 1995-1997 - SENIOR 1978-1994
- MASTER 1 1968-1977 - MASTER 2 1958-1967 - MASTER 3 1948-1957 - MASTER 4 1937 ET AVANT.

Tous les participants autorisent l'association "a Madonna di a Scupiccia" à diffuser et exploiter les images au cours de la Course et de la Marche.

